

COMMUNICATION COMMERCE ÉLECTRONIQUE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS DES RÉSEAUX ET DES MÉDIAS

N° 11 - NOVEMBRE 2016

18^E ANNÉE - ISSN 1292-8682

Notamment ce mois-ci :

> COMMENTAIRES

89 Droit d'auteur - Droits voisins

République numérique rime avec exceptions et limitations au droit d'auteur

par Christophe CARON (p. 28)

91 Plateformes numériques

La loi du 7 octobre 2016 et l'obligation d'information des opérateurs de plateformes

par Grégoire LOISEAU (p. 33)

92 Preuve

Tel est pris qui croyait prendre... mais est sauvé par le principe de la loyauté de la preuve

par Agathe LEPAGE (p. 35)

94 Applications pour téléphones mobiles

La CNIL met un coup d'arrêt à l'application Gossip

par Anne DEBET (p. 38)

95 Protection des données à caractère personnel

Introduction d'une action de groupe en matière de violation de la loi Informatique et Libertés

par Nathalie METALLINOS (p. 39)

SOUS LA DIRECTION DE :

Christophe CARON.

Éric A. CAPRIOLI, Anne DEBET,

Agathe LEPAGE,

Grégoire LOISEAU,

Nathalie METALLINOS

Repère 10

Alertes 68 à 74

Entretien 10

Études 19 et 20

Chronique 12

Commentaires 88 à 97

Pratiques 17 et 18

Vente de matériel informatique et consommation

19 Logiciels préinstallés et pratiques commerciales déloyales : l'épilogue ?

(note sous CJUE, 7 sept. 2016, aff. C-310/15, Vincent Deroo-Blanquart c/ Sony Europe Limited)



Étude par Stéphane PIÉDELIÈVRE, professeur à l'université de Paris-Est (p. 9)

Par un arrêt du 7 septembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne résout la question de la vente d'ordinateurs avec logiciels qui suscitait depuis de nombreuses années certaines incertitudes. Même si elle l'assortit de réserves, elle considère qu'une telle opération ne constitue pas en soi une pratique commerciale déloyale.

Droit du sport

12 Un an de sport dans le droit de la communication

Chronique par le Centre de droit du sport de l'université d'Aix-Marseille (CDE EA 4224) (p. 17)

Publicité

17 Pratique contractuelle. Quelques réflexes à adopter pour s'assurer de la légalité d'un message publicitaire

Fiche pratique par Laura BOULET, directrice des affaires juridiques, publiques et éthiques de l'Union des annonceurs (p. 44)

Sommaire

P. 1	Repère	
	1 ^{er} ou 7 octobre ?	n° 10
P. 2	Alertes	n° 68 à 74
P. 8	Entretien	
	Pour réguler l'espace numérique : la solution de « l'interrégulation » !	n° 10
P. 9	Études	
	Logiciels préinstallés et pratiques commerciales déloyales : l'épilogue ?	n° 19
	La compétence ou les pouvoirs du tribunal spécialisé en propriété intellectuelle au regard des demandes connexes entre commerçants ou sociétés commerciales	n° 20
P. 17	Chronique « Un an de... »	
	Un an de sport dans le droit de la communication	n° 12
	Commentaires	
P. 26	Propriété intellectuelle	
	• Droit d'auteur	
	Exploitant d'un réseau « Wi-Fi » : pas de responsabilité, mais une injonction !	n° 88
	• Droit d'auteur - Droits voisins	
	République numérique rime avec exceptions et limitations au droit d'auteur	n° 89
P. 31	Contrats - Responsabilité	
	• Commerce électronique	
	La clause de choix de la loi applicable aux contrats de consommation transfrontaliers	n° 90
	• Plateformes numériques	
	La loi du 7 octobre 2016 et l'obligation d'information des opérateurs de plateformes	n° 91
P. 35	Libertés et protection des personnes	
	• Preuve	
	Tel est pris qui croyait prendre... mais est sauvé par le principe de la loyauté de la preuve	n° 92
	• À noter également	n° 93
P. 38	Droit des données personnelles	
	• Applications pour téléphones mobiles	
	La CNIL met un coup d'arrêt à l'application Gossip	n° 94
	• Protection des données à caractère personnel	
	Introduction d'une action de groupe en matière de violation de la loi Informatique et Libertés	n° 95
P. 41	Sécurité de l'information	
	• Cybersurveillance des salariés	
	Fuite d'informations et Data Loss Prevention (DLP)	n° 96
	• À noter également	n° 97
P. 44	Fiches pratiques	
	Pratique contractuelle. Quelques réflexes à adopter pour s'assurer de la légalité d'un message publicitaire	n° 17
	Pratique contentieuse. Les mesures d'instruction de l'article 145 du Code de procédure civile portant notamment sur des supports informatiques	n° 18

Ce numéro comporte un encart jeté « Reliures ».

Index

Application mobile			
Libertés fondamentales	comm.	94	
Audiovisuel			
Exploitation suivie	alerte	71	
Biométrie			
CNIL	alerte	68	
Commerce électronique			
Contrats conclus avec des consommateurs résidant dans d'autres États membres	comm.	90	
Communication			
Droit du sport	chron.	12	
Data Loss Prevention			
Fuite d'informations	comm.	96	
Diffamation non publique			
Prescription	comm.	93	
Données à caractère personnel			
Droits des personnes concernées	comm.	95	
Droit d'auteur			
Commission européenne	alerte	72	
Contrefaçon	comm.	88	
Droit du producteur de bases de données	comm.	89	
Droit du sport			
Communication	chron.	12	
Fiscalité			
Crédit d'impôt	alerte	74	
Économie collaborative	alerte	73	
Informatique			
Constats sur requête	prat.	18	
Internet			
Biens culturels	alerte	70	
Régulation	entretien	10	
Journalistes			
Livre	comm.	92	
Plateforme en ligne			
Audiovisuel	alerte	69	
Droit de la consommation	comm.	91	
Principe de la loyauté de la preuve			
Enregistrements clandestins	comm.	92	
Propriété intellectuelle			
Compétence razione materiae	étude	20	
Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique	repère	10	
Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations	repère	10	
Publicité			
Réglementation	prat.	17	
Sécurité des logiciels et des systèmes de caisse			
Fiscalité	comm.	97	
Vente			
Ordinateur pré-équipé d'un logiciel	étude	19	